

République Française

Département du Doubs

Arrondissement de
Besançon

Canton de Saint-Vit

N° 2023/29/09/09

Date de convocation :

25/09/2023

Objet de la délibération :

**Demande permission de
voirie**

Nota – Le Maire certifie

- que le compte rendu de
cette délibération a été
affiché à la mairie
d'Épeugney le

06/10/2023

que la convocation du
Conseil Municipal avait été
faite le

25/09/2023

- que le nombre des
membres en exercice est de
13.

Le Maire

**Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Commune d'Épeugney
Séance du 29 septembre 2023**

L'an deux mille vingt trois

Le vingt-neuf septembre à vingt heures et trente minutes,
Le Conseil Municipal de la commune d'Épeugney s'est réuni
en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances après
convocation légale, sous la présidence de M. Guillaume
AYMONIN, Maire,

Présents : Mme Sonia DESTAING, M. Guillaume
CRETIN, Mme Mégane GAUTHIER, M. Romuald
TAUVERON, M. Nicolas DEAU, M. Stéphane LOGUIOT,
M. William RUSTERHOLTZ, M. David MARTIN.

Absents excusés : M. Gwenaël LE GALLO, M. Jean-
Michel CLEMENT, M. Éric CLEMENT

Absent : M. John WETZEL

Procurations : M. Gwenaël LE GALLO à M. Nicolas DEAU,
M. Eric CLEMENT à Mme Sonia DESTAING, M. Jean-Michel
CLEMENT à Romuald TAUVERON.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du
Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection
d'un secrétaire pris dans le Conseil, Guillaume CRETIN
ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour
remplir ses fonctions qu'il a acceptées.

Mr le Maire a déclaré la séance ouverte.

Mr le Maire se retire de la discussion et du vote pour ce
point.

La commune a la demande de permission de voirie de
l'entreprise «Les poulets de papou». Cette rôtisserie
ambulante souhaiterait venir le mardi soir sur la place de
l'église.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide, à
l'unanimité des membres présents et représentés, d'autoriser
« Les poulets de papou » à s'installer le mardi soir sur la
place de l'Église.

Fait et délibéré le jour, mois, an que dessus.

Pour extrait conforme.

Le Maire,
Guillaume AYMOUNIN

Le secrétaire de séance
Guillaume CRETIN

